



Chers parents,

La commune de Taninges met à votre disposition le logiciel FamilyClic pour inscrire vos enfants à la cantine scolaire et payer vos inscriptions.

## ► POUR COMMENCER

**Vous allez recevoir vos codes d'accès par email dans quelques instants**

Si ce n'est pas le cas, contactez-nous à l'adresse [taninges@familyclic.fr](mailto:taninges@familyclic.fr)

1. Suivez les instructions pour définir votre mot de passe
2. Remplissez le formulaire pour compléter vos coordonnées
3. Inscrivez vos enfants à la cantine pour la rentrée de septembre et aussi loin que vous le souhaitez.
4. Alimentez dès maintenant votre compte prépayé pour couvrir les inscriptions du début d'année scolaire.

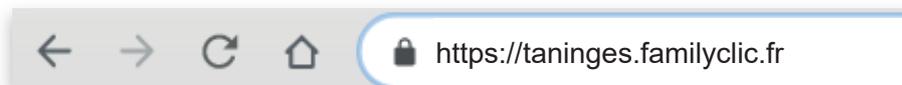
**Pas d'inquiétude : vous pourrez modifier vos inscriptions plus tard, même si elles sont déjà payées ! (voir ci-dessous pour plus d'informations)**

## ► TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE

FamilyClic est accessible 24h / 24, connectez-vous à tout moment pour mettre à jour vos inscriptions, alimenter votre compte prépayé ou consulter vos factures.

**1**

Depuis votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile, ouvrez internet et tapez l'adresse suivante dans la barre en haut de l'écran.



Conseil : sur ordinateur, ajoutez cette adresse à vos favoris internet. Sur smartphone, ajoutez cette adresse à l'écran d'accueil de votre téléphone.

**2** Connectez-vous avec vos codes personnels.  
En cas d'oubli, cliquez sur «Démarrer la procédure de récupération».

**3** Dans le menu, cliquez sur le nom de chacun de vos enfants.  
Puis cochez les inscriptions souhaitées.

semaine du 6 JANVIER 2025	6 janv. LUNDI	7 janv. MARDI	9 janv. JEUDI	10 janv. VENDREDI
Cantine Scolaire 	✓ 7.50€	✓ 7.50€ 		✓ 7.50€

**4** Gagnez du temps !  
Utilisez la saisie rapide pour anticiper les inscriptions de toute l'année scolaire et pour tous vos enfants en quelques clics.

**5** Alimentez votre compte prépayé par carte bancaire (menu Paiements)  
Pour d'autres moyens de paiement, contactez nous.

### Pré-paiement obligatoire

Vos inscriptions n'ont pas besoin d'être payées tout de suite. Vous pouvez les anticiper sur une longue période, puis les payer progressivement, par tranche. Une seule règle à respecter :

Toute inscription doit être payée au plus tard 10 jours avant.

Dès qu'une inscription est payée, elle est confirmée et devient verte.



Une inscription payée n'est pas figée, elle peut être supprimée librement, jusqu'à la date limite. Dans ce cas, votre compte pré-payé est immédiatement re-crédité, et le montant ainsi libéré peut servir à une autre inscription.